

1

DECISION DU 17/08/2018

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

N° E18000093 /77

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL  
ADMINISTRATIF

**Décision désignation commission ou commissaire**

Vu enregistrée le 11/08/2018, la lettre par laquelle M. le Maire de la commune de CONCHES-SUR-GONDOIRE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet: *L'élaboration du PLU de Conches-sur-Gondaire* ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

**DECIDE :**

**ARTICLE 1** : Madame Marie-Claude GUYOMARCH est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la commune de CONCHES-SUR-GONDOIRE et à Madame Marie-Claude GUYOMARCH.

Fait à Melun, le 17/08/2018

Pour le Premier vice-président, empêché,

Le Président de la 10<sup>ème</sup> chambre,

Y. EGLOFF